



## Communiqué du vendredi 20 mars 2020, commune de Fillière

Depuis la mise en place du confinement par le Président de la République, nous avons dû réorganiser nos services afin de répondre à la triple nécessité de respecter les mesures de restriction des déplacements, de protéger la santé de nos agents et de répondre à vos besoins.

Vous trouverez ci-dessous les numéros à appeler si nécessaire :

- Pour **les déclarations de décès et les reconnaissances UNIQUEMENT**, vous pouvez contacter le numéro d'urgence suivant : 07 60 57 76 79  
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / [accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr](mailto:accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr)
- Un accueil téléphonique est prévu pour **LES SITUATIONS URGENTES concernant la voirie, les espaces publics et la gestion des bâtiments communaux**.  
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45  
Tél. 04 58 63 00 10 / [servicestechniques@commune-filliere.fr](mailto:servicestechniques@commune-filliere.fr)
- L'accueil téléphonique **du pôle aménagement du territoire (urbanisme) reste ouvert** :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00  
Tél. 09 71 09 05 70 / [urbanisme@commune-filliere.fr](mailto:urbanisme@commune-filliere.fr)
- L'accueil téléphonique **du pôle enfance jeunesse et sports reste ouvert aux horaires habituels** :  
Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h-12h et 14h-17h  
Mardi : 15h-19h Jeudi : 9h-12h  
Tél. 04 50 22 82 38 / [secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr](mailto:secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr)
- **Le service action sociale est joignable aux horaires habituels** :  
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 9h00 à 12h00  
Tél. 09.71.09.05.59 / [actionsociale@commune-filliere.fr](mailto:actionsociale@commune-filliere.fr)

**Pour toute information sur le Coronavirus, un numéro vert répond à vos questions : 0 800 130 000.**

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Nous actualisons régulièrement le site internet [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr) et la page facebook de la commune, en fonction de l'évolution de la situation.

Notre service social et les membres du CCAS, en lien avec l'ADMR, se préoccupent de la situation des personnes âgées isolées et veillent à ce qu'elles trouvent une réponse à leurs différents besoins. Face aux circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés, je fais appel à votre bienveillance et je vous demande de nous aider dans cette tâche, en apportant un soutien aux personnes de votre voisinage qui rencontrent des difficultés liées aux mesures de confinement ou en nous le signalant.

La solidarité et l'entraide nous aideront à atténuer les effets de cette crise sanitaire sans précédent. Je vous remercie par avance.

Christian Anselme  
Maire de Fillière